



Monique Stroobants, médiatrice et thérapeute belge, état de passage hier et avant-hier à Luxembourg. (photos: Steve Hubschlag)

# Divorce: mettre des mots sur les maux

Des conflits souvent stériles empoisonnent la procédure de divorce. C'est à ce moment-là que le médiateur entre en action. Pour la médiatrice belge, Monique Stroobants, c'est le dialogue entre le père et la mère qu'il faut rétablir.

Divorcer plus vite, pour la médiatrice et conseillère conjugale belge, Monique Stroobants, cette affirmation est fautive. «On ne tourne pas la page du jour au lendemain. Pour l'un c'est tout un travail de dire je te quitte et pour l'autre, c'est tout un travail de se faire quitter», a expliqué la jeune femme lors d'une conférence donnée lundi soir à Luxembourg.

C'est précisément au médiateur d'accompagner l'ancien couple à travers cette mutation et ce n'est pas facile: «certains couples ne peuvent supporter

l'idée d'être dans la même pièce!» Riche de son expérience (plus de 20 ans de terrain), Monique sait que la plupart des conflits éclatent quand d'un ou l'autre estime être victime d'une injustice et que ce climat crée de la méfiance.

Pour Monique, la raison d'une séparation ou d'une crise conjugale est l'absence de dialogue entre les deux parties et «notre rôle [de médiateur] est de rétablir ce dialogue, de parler ensemble de la vie conjugale».

Cette étape s'avère d'autant plus nécessaire lorsqu'un enfant entre en jeu. «C'est en mettant des mots sur les problèmes du couple conjugal qu'on l'aide à devenir un couple parental. Il faut que papa et maman coopèrent et surpassent leur crise conjugale» affirme encore la médiatrice belge. //



## Qu'en pensez-vous?

Seriez-vous prêts à accepter l'aide d'un médiateur en cas de crise conjugale?

1 64111

2 64111

Fa. d'envoi: des sms à 17130 (ou coût normal e un sms)

## Centre de médiation: 218 dossiers

Le Centre de médiation basé à Luxembourg fête cette année ses dix ans d'existence. 25 médiateurs font partie de cette structure associative (une parmi d'autres sur le territoire). En 2007, le centre a accueilli pas moins de 218 dossiers dont la nature des conflits peut aussi bien être les couples et blessures, le VOI ou encore les relations enfants / parents. Sur 61 dossiers clos en 2007 plus de 93 % se sont soldés par un accord total ou partiel des deux parties.

Au Luxembourg, la médiation n'est pas considérée comme un métier, mais la juge peut faire appel à un médiateur lors d'un divorce, par exemple.